

Compte-rendu du conseil restreint du département d'Histoire

17 mars 2026 – 17h

Salle 48

Présent.es : Christian Stein, Jérôme Loiseau, Jean Vigreux, Odile Roynette, Sophie Baby, Laurine Drut, François Jarrige, Etienne Kogan, Alain Rauwel.

En ligne : Sabine Lefebvre, Noëlle Deflou-Leca, Laurence Mercuri, Perrine Kossmann, Arnaud Fossier.

Procurations : Philippe Poirrier, Thomas Bouchet, Timothée Dhotel, Hervé Mouillebouche

Secrétaire de séance : Etienne Kogan

17h : Ouverture de la séance

1. Informations

Annonce que l'imprimante de la salle du 3^e étage est de nouveau fonctionnelle.

Il reste de l'argent donc n'hésitez pas à faire vos demandes en matériel mais pour les livres il faut passer directement par la bibliothèque.

Il faudra être vigilant quant au nombre d'étudiant.es dans les TD de licence et à de potentielles coupes l'année prochaine en cas d'effectifs jugés insuffisants par la direction (l'UFR a été sommé de rembourser le coût d'un TD du département de psychologie faute d'effectifs jugés suffisants).

La directrice fait savoir que le doyen a déposé la demande d'un poste de PU en histoire médiévale (qui serait fléché castellologie au sein de l'UMR ARTEHIS) pour l'année prochaine, via le recours au 46.3 (transformation d'un poste de MCF en PU) donc différent d'un repyramidage (demandé en 22^e section depuis plusieurs années).

2. Demandes de postes d'ATER

6 demandes reçues dont 4 en HC, 1 en HM et 1 en HA :

- 1 poste assuré en HC en raison du départ en retraite de Philippe Poirrier.
- 3 postes demandés (2 en HC et 1 en HM) en cas de mutation dans une autre université l'année prochaine.
- 2 postes à classer : 1 poste d'HC et 1 poste d'HA donc à budgétiser en plus par l'université.

Rappel qu'en dépit de notre classement tout se jouera à l'UFR, en concurrence avec les autres départements. Le classement du département n'implique donc pas l'obtention d'un poste.

La sous-section d'ancienne demande un demi-ATER pour combler des manques structurels et deux demandes de délégation de la part de Perrine Kossmann et Sabine Lefebvre. Des enseignements ne pourront donc être assurés en ancienne et au regard des difficultés de recrutement des vacataires dans cette sous-section.

La sous-section de contemporaine fait le point sur sa situation. Demande vitale car 304h assurées actuellement par des non-titulaires (sans compter les heures qu'effectuaient Philippe Poirrier). De plus, deux contrats doctoraux (et les ACE qui y sont liées) vont prendre fin et la sous-section souhaite

assurer à ses deux doctorant.es d'achever leur thèse dans des conditions satisfaisantes. De plus, la situation pourrait être encore plus critique en cas de départ en délégation d'un MCF en HC, d'autant qu'aucun contrat doctoral n'est prévu l'année prochaine en HC.

Résultats (18 votant.es) : 14 voix pour la contemporaine contre 4 voix pour l'ancienne.

Le département a donc classé ses demandes d'ATER :

1. Histoire contemporaine
2. Histoire ancienne

3. Agrégation

L'université de Besançon est prête à collaborer partiellement pour l'année prochaine, notamment en histoire contemporaine, en ventilant par exemple 50-50 sur la répartition des cours donc dans un assemblage structurel.

Cette mutualisation pourrait être complétée par le recours aux fonds du SEFCA pour obtenir des financements supplémentaires et débloquer de nouvelles heures pleinement dédiées à l'agrégation.

Mise en place d'une structure minimaliste stable avec des parcours CAPES/Agreg au choix des étudiant.es.

4. Tutorat

Perrine Kossmann rappelle que 50% des heures avaient été demandées pour le S2. Reconduction de deux contrats de tutorat pour le retour des vacances de printemps.

5. Coursus intégré

Demande de suppression de l'assiduité pour les TD de HA et HC au 1^{er} semestre en L3. Demande au nom d'un ajustement avec les maquettes de l'université de Mayence avec pour conséquence soit des sujets de partiel adaptés à leur absence aux TD, soit un travail spécifique qui se substituerait au partiel (solution plus souhaitable).

Le département s'y oppose en raison de l'absurdité pédagogique que cela impliquerait.

Pas de point supplémentaire à aborder

18h45 : la séance est levée